

Service des Marchés Publics
DB/ST

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2022

CM20221024-11

TRAVAUX

Réfection des façades de l'Hôtel de Ville - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,

Par délibérations du 19 juillet 2021 et du 22 novembre 2021, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux ci-dessous, pour un montant total de 400 114,58 € HT (480 137,50 € TTC) afin de rénover les façades de l'Hôtel de Ville.

	ENTREPRISES	MONTANTS EN € HT
1. Maçonnerie, taille de pierres	JACQUET SARL (38780 - Estrablin)	251 897,28 €
2. Menuiseries aluminium	DELF' ALU (74550 - Margencel)	139 000,00 €
3. Peinture	PLANTAZ Georges (74200 Thonon)	9 217,30 €

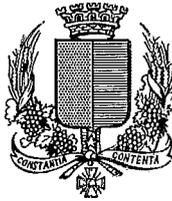
Les travaux sont en cours et il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires en cours de chantier pour le lot n° 1 :

- appliquer une patine d'harmonisation avec recherche de teinte pour masquer les différences d'aspect entre la pierre existante, les greffes, les joints repris et les réparations au mortier qui sont apparus lors de l'application du reminéralisant,
- reprendre des dalles granit au sol du Salon du lac, dans la continuité de celles existantes. En effet, lors du remplacement des portes aluminium, il est apparu que les anciennes portes étaient composées de pivots encastrés au sol pour assurer leurs ouvertures alors que les portes à installer étaient équipées de paumelles,
- reprendre les deux angles des chapiteaux ainsi qu'effectuer la réparation du bassin situé au niveau des voûtes côté Château de Sonnaz, travaux non prévus au marché de travaux. De même pour l'élimination du calcin disgracieux sur l'intrados de ces mêmes voûtes.

Ces modifications entraînent une augmentation du marché du lot n° 1 de 12 306,10 € HT, (soit + 4,89 % par rapport au montant initial de 251 897,28 € HT).

Le détail des travaux supplémentaires figure dans le projet d'avenant ci-joint.

Ainsi, le montant total des travaux pour les 3 lots, initialement de 400 114,58 € HT, est porté à la somme de 412 420,68 € HT, soit une augmentation de 3,08 %.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST (à partir de 19h19).

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Michel ELLENA, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Michel ELLENA	à	M. Jean DORCIER
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Deborah VERDIER	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19)	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille vingt-deux.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Sylvie COVAC

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.